

Le prix restera le même, soit 70 c. pour le blé n° 1 du nord à Fort-William. Je sais que la vente de ce blé est une rude tâche pour le Gouvernement. La vérité est que les cultivateurs ne peuvent pas, dans les conditions économiques actuelles, produire le blé pour le vendre 70 c. le boisseau à Fort-William.

L'hon. M. CRERAR: Cela est inexact.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le ministre dit que cela n'est pas exact, mais le Bureau fédéral de la statistique établit quel prix les cultivateurs ont obtenu de leur blé durant une certaine période. De 1930 à 1938, période qui comprend les années de crise, le cultivateur a reçu 56 c. le boisseau. Il y a deux ans, en 1938-1939, il a reçu 59 c. le boisseau; l'an dernier, 49 c., c'est-à-dire le plus bas prix qu'il eût jamais reçu pour la qualité moyenne au point de production. Le Bureau fédéral de la statistique nous apprend que la moyenne du prix du blé durant 30 années a été de 93 c. $\frac{1}{4}$ le boisseau à l'endroit de production. Etant donné que les frais de production ont augmenté, le cultivateur de l'Ouest subit une perte quand il vend son blé 49 c. le boisseau.

M. McNEVIN: N'est-il pas vrai que la période de 30 années sur lesquelles on a établi la moyenne comprenait les années de guerre durant lesquelles les prix étaient fort élevés?

M. DOUGLAS (Weyburn): Oui, et ce prix moyen de la période de 1930 à 1938 comprend les pires années de crise, alors que la moyenne était de 56c. Or, en dépit d'une augmentation dans le coût de tous les articles qu'il doit se procurer et d'un droit additionnel de 10 p. 100 sur nos importations des Etats-Unis, on s'attend que le cultivateur puisse continuer à produire du blé, à un prix de 49c. le boisseau, sur la ferme, pour les qualités moyennes. J'estime que c'est impossible. Peut-être un groupe restreint de cultivateurs disposant d'un grand nombre de machines, ou tel propriétaire d'une ferme de deux sections fortement mécanisée pourront-ils y arriver, mais d'après le professeur Hope, 1 p. 100 seulement des cultivateurs de la Saskatchewan entrent dans cette catégorie. Peut-être les grands cultivateurs pourront-ils produire économiquement à ce prix-là; mais le petit cultivateur, celui qui demeure sur sa ferme et qui n'exploite pas une vaste entreprise fromentière, mais une simple ferme d'un quart ou d'une demi-section, à l'aide de chevaux, ou en partie, de tracteurs, ce petit cultivateur, dis-je, va trouver qu'il est presque impossible de produire du blé à 49c. le boisseau. D'après un de mes voisins, celui qui s'adonne à la culture mixte se trouvera dans une situation encore plus précaire.

[M. Douglas (Weyburn).]

Le Gouvernement devrait voir s'il ne serait pas possible de fixer, pour les premiers 1,000 ou 2,000 boisseaux, un prix égal au coût de production, et de l'abaisser ensuite, à mesure que le cultivateur effectuera de nouvelles livraisons. Autrement, la grande masse des exploitants de petites fermes devront cesser de cultiver la terre.

Il est une ou deux questions au sujet desquelles j'aimerais que le ministre nous fournisse quelques explications, soit à l'occasion du débat sur la résolution soit lorsque nous étudierons le bill. Voici ce qu'il a déclaré hier au sujet du blé livré à la commission:

Ce plan permettra à chaque producteur de livrer, dès le début, une partie de sa production, déterminée d'après la quantité de blé à vendre et l'espace disponible. A mesure que la saison avancera et que l'exportation et d'autres facteurs laisseront de l'espace libre, le chiffre augmentera. En résumé, le plan vise à employer tout l'espace possible, les élévateurs régionaux et les élévateurs terminus, ceux de l'Est et ceux de l'Ouest, de façon à en faire bénéficier le plus possible tous les producteurs.

Quant à la partie de la récolte qui ne pourra être livrée au cours de l'automne, le Gouvernement conseille d'accorder au producteur une allocation afin de le dédommager du fait qu'il doit la garder sur sa ferme.

C'est là une excellente idée, mais il faut que nous soyons renseignés sur un ou deux points. D'abord, il faut que nous sachions ce que recevra le cultivateur pour cette partie de son blé qu'il n'aura pas livrée à la commission à l'automne. Le ministre dit que le cultivateur recevra une rémunération pour l'entreposage de ce blé. Mais j'aimerais à savoir si le Gouvernement lui accordera un versement initial, ou s'il s'en portera acquéreur, quitte à le laisser en entrepôt sur la ferme pour le compte de la commission. Les premières ventes à la commission devront être plutôt considérables, sans quoi la plupart de ces cultivateurs ne pourront continuer leurs opérations. J'aimerais que le ministre nous dise, maintenant ou plus tard, comment on procédera au point de vue paiement. Le cultivateur qui gardera son blé chez lui recevra-t-il un versement préalable, ou lui en versera-t-on le prix entier, de même qu'une allocation d'entreposage?

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami nous conseille-t-il d'agir en ce sens?

M. DOUGLAS (Weyburn): En quel sens?

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami conseille-t-il au Gouvernement d'acheter le blé pour le garder ensuite en entrepôt sur la ferme?

M. DOUGLAS (Weyburn): Non, mais le Gouvernement pourrait quand même accorder une avance très considérable.